



Envoyé en préfecture le 03/02/2025

Reçu en préfecture le 03/02/2025

Publié le

ID : 088-218801637-20250203-AR_005_2025-AR

510
République Française
Département : VOSGES
Arrondissement : Épinal
ESSEGNEY - Commune

ARRÊTÉ
N° AR_005_2025

Arrêté de circulation

Le maire de la commune d'ESSEGNEY

VU le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L-2212.1, L-2212.2, L-2212.5 et L2213.1 du Code des Collectivités Territoriales,
VU les articles du Code de la Route,
VU l'article R 610.5 du Code Pénal,

VU la demande présentée par la LAC BTP, 5 rue de l'église 54740 BRALLEVILLE, pour permettre l'exécution des travaux de rénovation des réseaux humides sur la RD32

CONSIDERANT qu'il incombe à l'autorité municipale de prendre les dispositions réglementaires destinées à assurer la sécurité publique,

ARRETE :

ARTICLE 1 – En raison de travaux sur la RD32, la circulation sera interdite dans les deux sens rue Bellevue **du 3 Février 2025 jusqu'au 8 Février 2025 , sauf riverains.**

ARTICLE 2 - En raison des restrictions précédentes, la circulation sera déviée pendant la durée des travaux, dans les deux sens, **rue des Clercs.**

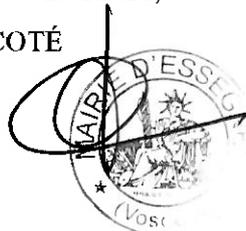
ARTICLE 2 – La signalisation réglementaire et l'affichage de l'arrêté sur le lieu des travaux seront mis en place par le pétitionnaire.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 – Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Charmes, L'entreprise LAC BTP sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en Mairie.

Le Maire,

Éric JACOTÉ



Fait à ESSEGNEY, le 03 février 2025

AR_005_2025

Envoyé en préfecture le 03/02/2025

Reçu en préfecture le 03/02/2025

Publié le

SLOW

ID : 088-218801637-20250203-AR_005_2025-AR